

Famille, Culture & Éducation | Roxane Lejeune

Précarité menstruelle Où en est la Belgique ?





: lien consultable dans l'Internet

Les « ragnagna », les « Anglais » ou encore les « coquelicots », peu importe la métaphore, les règles font partie de la vie d'une partie importante et non négligeable de la population. Les premières règles surviennent généralement autour des 13 ans, et se poursuivent jusqu'à la ménopause, qui apparaît autour de 51 ans. À raison d'un cycle moyen de 28 jours, une femme¹ aura donc ses règles pendant environ 38 ans et vivra jusqu'à 500 cycles au cours de sa vie. En Belgique, l'ensemble des femmes entre 13 et 51 ans correspond à environ 2,7 millions personnes, soit 23,5 % de la population belge inscrite au registre national.²

Cependant, les protections hygiéniques (tampons, serviettes, coupe ou culottes menstruelles) coûtent de l'argent. Une femme paiera en moyenne entre 1 500 et 2 000 euros dans sa vie pour se « protéger ». De plus, si on prend en compte les dépenses annexes (comme les antidouleurs et culottes tachées à remplacer, par exemple), ce coût augmentera sensiblement. Le journal *Le Monde* estime ainsi qu'une femme devra, en moyenne, dépenser 7,50 euros par cycle.³

Cette dépense mensuelle peut paraître anodine pour la plupart des femmes belges, mais 7,50 euros par mois représente un montant non négligeable pour beaucoup d'entre elles. En effet, le taux de risque de pauvreté chez les femmes belges se situe aux alentours 17 % (contre 15,5 % des hommes) et on estime à 350 000 le nombre de femmes vivant sous le seuil de pauvreté en Belgique.⁴

¹ Dans cette analyse, nous évoquerons principalement les femmes, mais les personnes non-binaires et les hommes trans peuvent également être concerné-e-s par les règles.

² « Structure de la population », Statbel, 26 mai 2020, [en ligne :] <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/structure-de-la-population>, consulté le 17 mars 2021.

³ A.-A. DURAND et G. DAGORN, « Combien les règles coûtent-elles dans la vie d'une femme ? », *Le Monde*, 2 juillet 2019, [en ligne :] https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/07/02/precarite-menstruelle-combien-coutent-ses-regles-dans-la-vie-d-une-femme_5484140_4355770.html, consulté le 15 mars 2021.

Notez qu'il s'agit d'une estimation et que ce coût peut évidemment être différent en fonction du flux, des périodes d'aménorrhée (grossesses, maladies, etc.), ou des protections choisies (une coupe menstruelle peut être lavée et employée plusieurs fois avant d'être jetée, contrairement aux serviettes hygiéniques et tampons qui sont changés et jetés plusieurs fois par jour)

⁴ « Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale », Statbel, 15 octobre 2020, [en ligne :] <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale#news>, consulté le 17 mars 2021.

Ainsi, le coût des règles peut s'avérer relativement important, d'autant plus chez les femmes sans domicile fixe et/ou sans papiers, les obligeant parfois à choisir entre se nourrir et acheter des protections hygiéniques.⁵

Cette difficulté, voire impossibilité, à accéder aux protections hygiéniques, principalement pour des raisons financières, s'appelle **la précarité menstruelle**. Au-delà de la honte et de l'inconfort, cette précarité menstruelle implique également de nombreuses conséquences dans la vie de celles qui y font face. La principale conséquence concerne l'exclusion sociale des femmes et filles. En effet, faute de protections périodiques, nombre d'entre elles ne se rendent pas à l'école ou au travail pendant leurs règles, favorisant le décrochage scolaire d'une part et le manque d'opportunités professionnelles de l'autre. De plus, les conséquences de la précarité menstruelle peuvent également être d'ordre sanitaire. De fait, certaines femmes, par manque d'accès aux protections hygiéniques peuvent alors décider, soit de ne pas changer leur tampon ou serviette, soit de les fabriquer elles-mêmes avec du papier journal, des essuie-tout, des chaussettes, voire en transformant des bouteilles d'eau en coupe menstruelle.⁶ Les défauts d'hygiène associés à la précarité menstruelle peuvent ainsi entraîner des infections, voire un syndrome du choc toxique⁷. La précarité menstruelle apparaît donc comme un enjeu important d'ordre social mais également sanitaire.

Cette question de la précarité menstruelle n'est pas nouvelle et a déjà fait l'objet d'actions associatives et de débats politiques en Belgique. En effet, de nombreuses associations belges luttent activement contre cette précarité menstruelle, en interpellant les politiques mais également en distribuant des protections hygiéniques. Parmi celles-ci, on retrouve Belges et Culottées ou encore BruZelle. Si leurs activités sont salutaires pour beaucoup de femmes,

⁵ M. SLAVICEK et S. CORDIER, « Précarité menstruelle : « Quand j'ai mes règles, je dois choisir entre manger ou rester "propre" », *Le Monde*, 2 juillet 2019, [en ligne :] https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/07/01/precarite-menstruelle-quand-j-ai-mes-regles-je-dois-choisir-entre-manger-ou-rester-propre_5483562_3224.html, consulté le 22 mars 2021.

⁶ M. ATTIA, E. BENDA et J. CINCINATIS, « Précarité menstruelle : en prison, des femmes fabriquent des cups avec des bouteilles en plastique », *Le Nouvel Observateur*, 19 mars 2019, [en ligne :] <https://www.nouvelobs.com/nos-vies-intimes/20190319.OBS10781/precarite-menstruelle-en-prison-les-femmes-fabriquent-des-cups-avec-des-bouteilles-en-plastique.html>, consulté le 22 mars 2021

⁷ Le syndrome du choc toxique est une infection, parfois létale, causée par un staphylocoque doré et survenant lorsque que celui-ci s'introduit dans le sang. Une mauvaise utilisation des protections hygiéniques internes (tampons et coupe menstruelle) peut participer au développement d'un syndrome du choc toxique.

le relais politique semble indispensable pour lutter efficacement contre la précarité menstruelle. Ainsi, en 2017, la Belgique faisait un premier pas en diminuant le taux de TVA de 21 % à 6 % pour les protections hygiéniques, les renvoyant ainsi à des produits de première nécessité.⁸ Si cette première avancée a été saluée, il convient toutefois d'en faire davantage.

Dès lors, depuis quelques mois, nos politiques semblent avoir remis le sujet de la précarité menstruelle sur la table. Le 2 septembre 2020, Ludivine Dedonder, députée socialiste, et ses collaborateurs ont déposé une proposition de résolution à la Chambre visant à assurer la gratuité des protections hygiéniques. Les objectifs de cette proposition consistent alors à combattre la précarité financière liée aux règles, à permettre un meilleur accès à la santé et finalement renforcer les droits des femmes en luttant contre une discrimination liée au pouvoir d'achat.⁹

Bien qu'il s'agisse d'une proposition de résolution, et non pas d'une proposition de loi, n'obligeant dès lors pas le gouvernement à l'exécuter, cette proposition de résolution a toutefois été bien accueillie et a d'ailleurs trouvé écho au niveau communautaire.

Le 17 décembre 2020, le cdH et Défi ont ainsi déposé une proposition de résolution au parlement de la communauté française, visant « la mise à disposition de protections périodiques dans l'enseignement obligatoire »¹⁰. Menée, notamment par Marie-Martine Schyns et Christophe Magdalijs, cette proposition visait à rendre accessibles les protections hygiéniques au sein des écoles fondamentales et secondaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cependant, le 24 février 2021, les partis de la majorité (PS, Ecolo et MR), ainsi que le PTB, ont préféré déposer, au même Parlement de la Fédération

⁸ L. COLART, « Fin de la «taxe tampon»: le taux de TVA passe de 21 à 6% », *Le Soir*, 6 octobre 2017, [en ligne :] <https://plus.lesoir.be/117940/article/2017-10-06/fin-de-la-taxe-tampon-le-taux-de-tva-passe-de-21-6>, consulté le 22 mars 2021

⁹ S.THÉMONT, L. DEDONDER, P. PRÉVOT, L. ZANCHETTA, H. RIGOT, M. HANUS, Ö. ÖZEN, E. TILLIEUX et L. LEONI, « Proposition de résolution visant à assurer la gratuité des protections hygiéniques », *La Chambre*, 2 septembre 2020, [en ligne :] <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/1495/55K1495001.pdf>, consulté le 22 mars 2021

¹⁰ J. MAISON, M.-M. SCHYNS, J. MATAGNE, A.-C. GOFFINET et C. MAGDALIJS, « Proposition de résolution relative à la mise à disposition de protections périodiques dans l'enseignement obligatoire », *Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 17 décembre 2020, [en ligne :] <http://archive.pfwb.be/100000020cb026?action=browse>, consulté le 24 mars 2021.

Wallonie-Bruxelles, une proposition de résolution « relative à la lutte contre la précarité menstruelle dans l'enseignement obligatoire et supérieur »¹¹. Cette proposition, menée par Margaux De Ré, vise à la mise en place d'une étude quant à l'impact budgétaire de la mise à disposition de protections périodiques dans l'enseignement obligatoire et supérieur, en favorisant dans un premier temps les personnes dans le besoin. De plus, cette proposition vise la mise en place d'un projet pilote dans différentes écoles ainsi qu'un soutien du secteur associatif mobilisé et une organisation de séances d'informations et d'animation autour de la question des menstruations.

Finalement, ce texte, adopté en séance plénière le 24 mars 2021¹², apparaît comme sensiblement plus étendu que la proposition de résolution déposée par cdH et Défi, puisqu'il est ici question d'offrir également un accès gratuit aux protections périodiques aux étudiantes du supérieur. Cet élargissement n'est pas anodin, car la pauvreté et la précarité touche également les étudiant-e-s, et ce, d'autant plus en période de pandémie. La Fédération des étudiant-e-s francophones (FEF) estime ainsi le nombre d'étudiant-e-s en situation de précarité à 80 000.¹³

De l'autre côté de la frontière linguistique, Groen et sp.a, tous deux partis dans l'opposition, ont également déposé une proposition de résolution quant à la gratuité des protections menstruelles dans les écoles. Cependant, cette résolution ne semble malheureusement pas trouver écho auprès de la majorité.¹⁴

La Belgique semble donc « marcher sur des œufs » contre la précarité menstruelle, tentant, dans un premier temps, de garantir un accès aux protections hygiéniques dans les établissements scolaires et universitaires. Cependant,

¹¹ M. DE RE, D. CHABBERT, C. GARDIER, M. DISABATO, S. PÉCIAUX, J. GALANT et E. GROUPI, « Proposition relative à la lutte contre la précarité menstruelle dans l'enseignement obligatoire et supérieur », *Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 24 février 2021, [en ligne :] <http://archive.pfwb.be/1000000020cb0f5?action=browse>, consulté le 24 mars 2021.

¹² « Proposition relative à la lutte contre la précarité menstruelle dans l'enseignement obligatoire et supérieur – Texte adopté en séance plénière », *Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 24 mars 2021, [en ligne :] <http://archive.pfwb.be/1000000020cc0a2?action=browse>, consulté le 29 mars 2021.

¹³ C. DEFOY, « La précarité frappe 80.000 étudiants francophones », *RTBF*, 2 février 2021, [en ligne :] https://www.rtb.be/info/belgique/detail_la-precarite-frappe-80-000-etudiants-francophones?id=10688373, consulté le 24 février 2021.

¹⁴ « Steeds meer vrouwen hebben geen geld voor maandverband of tampons », *Het Laatste Nieuws*, 3 mars 2021, [en ligne :] <https://www.hln.be/consument/steeds-meer-vrouwen-hebben-geen-geld-voor-maandverband-of-tampons~a6d1dbe6/?referrer=https%3A%2F%2Fwww.google.be%2F>, consulté le 22 mars 2021.

si cette progression vers la gratuité pour les élèves et étudiantes peut être saluée, il convient également d'envisager la situation d'autres femmes, notamment les femmes SDF ou sans papiers. Ainsi, là où la Belgique tâtonne, d'autres pays ont déjà emboîté le pas. C'est le cas de l'Écosse, qui en novembre 2020, a décidé de rendre les protections menstruelles accessibles gratuitement à toutes.¹⁵ D'ailleurs, les protections étaient déjà accessibles dans les établissements scolaires et universités depuis 2018. D'autres pays, comme la Nouvelle-Zélande¹⁶ et la France¹⁷, vont également mettre à disposition gratuitement tampons et serviettes hygiéniques dans les écoles et universités, notamment par le biais de distributeurs.

Force est donc de constater que la Belgique devrait prendre exemple sur ces pays et de se montrer davantage enthousiaste et assurée dans sa lutte contre la précarité menstruelle. Si quelques propositions nous laissent entrevoir de possibles évolutions prometteuses, il conviendra à terme de prendre en compte toutes les femmes. En effet, au-delà de la lutte contre un tabou, contre l'exclusion sociale ou contre des risques sanitaires, et comme l'ont souligné Christie Morreale et Antonios Antoniadis lors de la conférence interministérielle Droits des Femmes du 25 janvier 2021, « l'accès à des protections hygiéniques pendant les règles doit être considéré comme un droit fondamental pour toutes les femmes. »¹⁸

**

Roxane Lejeune, stagiaire au CPCP depuis novembre 2020. Diplômée d'un master en Psychologie et aujourd'hui étudiante en master 2 en Sociologie à l'Université catholique de Louvain.

¹⁵ « Les protections périodiques seront accessibles gratuitement en Écosse, une première », RTBF, 25 novembre 2020, [en ligne :] https://www.rtbef.be/info/societe/detail_les-protections-periodiques-seront-accessibles-gratuitement-en-ecosse-une-premiere?id=10639160, consulté le 24 mars 2021.

¹⁶ « La Nouvelle-Zélande agit contre la précarité menstruelle dans les écoles », *Courrier International*, 3 juin 2020, [en ligne :] <https://www.courrierinternational.com/article/regles-la-nouvelle-zelande-agit-contre-la-precarite-menstruelle-dans-les-ecoles>, consulté le 24 mars 2021

¹⁷ « Des protections hygiéniques gratuites dans les universités à la prochaine rentrée », *Le Monde*, 23 février 2021, [en ligne :] https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/02/23/des-protections-hygieniques-gratuites-dans-les-universites-a-la-rentree-2021_6070934_3224.html, consulté le 24 mars 2021.

¹⁸ « CIM Droit des Femmes – changement de Présidence Bilan et perspectives », Christie Morreale, 25 janvier 2021, [en ligne :] <https://morreale.wallonie.be/home/presse--actualites/publications/cim-droit-des-femmes--changement-de-presidence-bilan-et-perspectives.publicationfull.html>, consulté le 29 mars 2021.

LEJEUNE Roxane, *Précarité menstruelle : où en est la Belgique ?*, Bruxelles : CPCP, Analyse n° 427, 2021, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/publications/precarite-menstruelle>.

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Avoir ses règles a un coût. Protections hygiéniques, vêtements tachés à remplacer ou antidouleurs constituent des dépenses nécessaires mais parfois trop onéreuses pour les femmes réglées. On estime ainsi qu'une femme paiera environ 7,50 euros par cycle. Sept euros et cinquante cents de trop lorsqu'on est en situation à risque de pauvreté, voire sans domicile fixe, où le choix entre se nourrir ou acheter des protections hygiéniques peut parfois se poser.

Cette précarité menstruelle, soit l'inaccessibilité aux protections périodiques, le plus souvent pour des raisons financières, est donc un enjeu important, tant les conséquences peuvent être nombreuses pour les personnes concernées, et ce, autant en termes d'exclusion sociale qu'en termes de risques médicaux.

Par cet article, nous étudierons ainsi la manière dont la Belgique s'inscrit dans la lutte contre la précarité menstruelle. De fait, il semblerait que notre pays ait décidé de se pencher sur le sujet et de nombreuses propositions ont été déposées, tant à la Chambre qu'aux Parlements communautaires. Si aujourd'hui, en Belgique, certaines propositions promettent des évolutions non négligeables en la matière, il reste toutefois pertinent de s'inspirer des avancées d'autres États, tels que l'Écosse, qui aujourd'hui rend les protections périodiques accessibles gratuitement.

Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Avenue des Arts 50/bt6 – 1000 Bruxelles

02 318 44 33 | info@cpcp.be

www.cpcp.be | www.facebook.com/CPCPasbl

Toutes nos publications sont disponibles en téléchargement libre :
www.cpcp.be/publications/